

COMMUNE DE MENDE

OBJET :

**Présentation
du rapport
d'activité
Navette
Mende Loudes
Exercice 2021**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Publique du 20 Octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt du mois d'octobre, le Conseil Municipal de MENDE s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent SUAU, Maire, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Nombre de Conseillers
Municipaux :

- en exercice : 33
- présents à la séance : 24
- représentés : 8
- absent : 1

Etaients présents : Monsieur Laurent SUAU, Maire, Madame Régine BOURGADE, Monsieur Jean-François BERENGUEL, Madame Françoise AMARGER-BRAJON, Madame Elizabeth MINET-TRENEULE, Monsieur François ROBIN, Madame Aurélie MAILLOLS, Monsieur Alain COMBES, Adjoint, Monsieur Raoul DALLE, Monsieur Francisco SILVANO, Madame Patricia ROUSSON, Monsieur Nicolas TROTOUIN, Monsieur Philippe TORRES, Monsieur Thierry JACQUES, Monsieur Christophe LACAS, Madame Stéphanie MAURIN, Monsieur Aurélien VAN de VOORDE, Madame Valérie TREMOLIERES, Madame Betty ZAMPIELLO, Monsieur Bruno PORTAL, Monsieur Philippe POUGET, Madame Emmanuelle SOULIER, Madame Fabienne HIERLE, Monsieur Jérémy BRINGER, Conseillers Municipaux.

Date de l'envoi et de
l'affichage de la
convocation :
13 octobre 2022

Par procuration : Madame Marie PAOLI (Madame Elizabeth MINET-TRENEULE), Madame Ghaliya THAMI (Monsieur Thierry JACQUES), Madame Catherine THUIN (Monsieur Philippe TORRES), Madame Sonia NUNEZ VAZ (Monsieur Aurélien VAN de VOORDE), Monsieur Nicolas ROUSSON (Madame Betty ZAMPIELLO), Monsieur Francis DURSAPT (Madame Régine BOURGADE), Monsieur Karim ABED (Monsieur Philippe POUGET), Madame Michelle JACQUES (Monsieur Jérémy BRINGER), Conseillers Municipaux.

Date de l'affichage
à la porte de la
Mairie et
publication sur le
site internet :
03/11/2022

Absent : Monsieur Vincent MARTIN, Adjoint.

Indiquer si le
Conseil a décidé
de se former en
comité secret :
Non

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Madame Régine BOURGADE, Adjointe, ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Maire a ouvert la séance.

Monsieur le Maire expose :

Conformément aux dispositions de l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, présentation est faite du rapport d'activités de la navette Mende Loudes par Monsieur LAVAURE, Directeur des « Transports Hugon », pour l'exercice 2021, dont un exemplaire est joint en annexe.

Ce rapport est tenu à la disposition du public au siège de la collectivité.

Le conseil municipal **PREND ACTE** de la
présentation du rapport.

#signature2#

Pour extrait conforme,
Fait à Mende,
Le Maire,
Laurent SUAU

#signature1#

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

HUGON TOURISME

Attestation du commissaire aux comptes de la société HUGON TOURISME sur le rapport annuel d'activité relatif à l'exploitation de la navette Mende / Loudes (Aéroport du Puy en Velay) et Loudes / Mende pour la période allant de janvier à décembre 2021, présenté à la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Commissariat aux comptes Auvergne Gévaudan

Centre Vallée d'Olt – 2 avenue Georges Clémenceau
48 000 MENDE

HUGON TOURISME

Attestation du commissaire aux comptes de la société HUGON TOURISME sur le rapport annuel d'activité relatif à l'exploitation de la navette Mende / Loudes (Aéroport du Puy en Velay) et Loudes / Mende pour la période allant de janvier à décembre 2021, présenté à la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Au Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société HUGON TOURISME et en réponse à votre demande, nous avons établi la présente attestation sur les informations mentionnées dans le document ci joint et détaillées, de façon limitative, ci-après, figurant dans le rapport annuel d'activité relatif à l'exploitation de la navette Mende / Loudes (Aéroport du Puy en Velay) et Loudes / Mende pour la période allant de janvier à décembre 2021, présenté à la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Ce document, initialisé aux seules fins d'identification, contient :

- La fréquentation de la navette,
- Le compte d'exploitation en montants hors taxes.

Ces informations ont été établies sous votre responsabilité à partir des livres comptables ayant servi à la préparation des comptes annuels pour l'exercice 2021.

Il nous appartient de nous prononcer sur la concordance de ces informations avec les documents justificatifs qui nous ont été communiqués.

Notre intervention, qui ne constitue ni un audit, ni un examen limité, a été effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable en France. Nos travaux ont consisté à :

- prendre connaissance des modalités d'élaboration retenues par votre société pour produire les informations chiffrées sus-visées données dans le document joint,
- vérifier la concordance de ces informations avec les états de suivi de gestion et les informations qui nous ont été transmis, qui sous-tendent ces chiffrages.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations sus-visées.

Cette attestation est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée, ou citée à d'autres fins.

Les diligences mises en œuvre dans le cadre de la présente attestation ne sont pas destinées à remplacer les enquêtes et diligences que les tiers ayant eu communication de cette attestation pourraient par ailleurs mettre en œuvre, et nous ne portons pas d'avis sur leur caractère suffisant au regard de leurs propres besoins.

Fait à Nîmes, le 14 octobre 2022

Le Commissaire aux Comptes
Commissariat aux comptes Auvergne Gévaudan



Michel MONTES



*Rapport annuel d'activité relatif à l'exploitation de la navette
MENDE / LOUDES (Aéroport du Puy en Velay)
ET LOUDES / MENDE*

Année 2021



Sommaire

- 1 - Présentation de la ligne
- 2- Fréquentation
- 3 - Compte d'exploitation



HUGON

Tourisme

www.hugon-tourisme.com



Mende – Loudes (Aéroport) – Mende

Cette navette routière a pour but de desservir l'aéroport Le Puy –Loudes afin d'avoir la correspondance avec les vols vers l'aéroport de Paris Orly.

Sens Mende > Loudes > Paris

Matin

Mende 05h00 > Loudes Vol T7 ,181 Départ à 06h50 > Orly 07h55

Après midi

Mende 15h00 > Loudes Vol T7 ,187 Départ à 17h00 > Orly 18h10

Sens Paris > Loudes > Mende

Matin

Orly Vol T7,182 08h40 > Loudes 09h45 > Mende 11h05

Après midi

Orly Vol T7 ,188 18h50 > Loudes 19h55 > Mende 21h15

Cela permet de mettre moins de 03h00 de Mende à Paris.

La navette fonctionne du Lundi au Vendredi, ne fonctionne pas entre les fêtes de Noël et au mois d'Août.

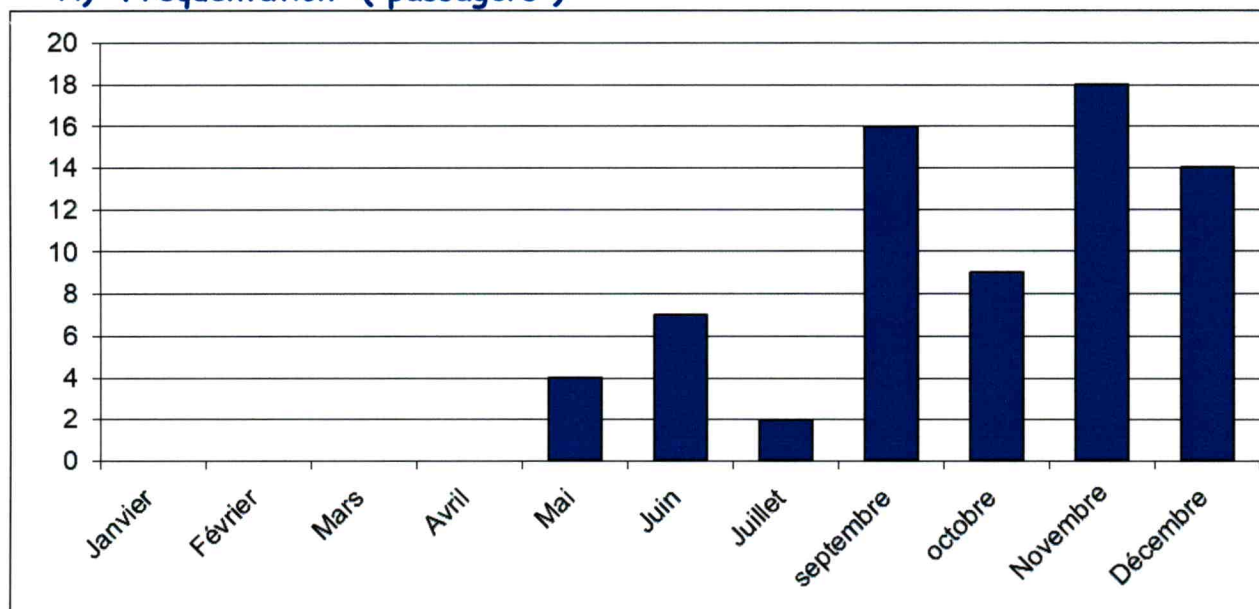
- Pour cause covid les vols ont été suspendu du 1^{er} Janvier 2021 au 30 avril 2021
- Pour les mois de Mai – Juin- Juillet- septembre – octobre –novembre et décembre
Il y avait un départ le matin Loudes > Paris et un retour le soir Paris > Loudes
- Pour ces raisons nous avons eu une forte baisse de fréquentation. Pour la seconde année consécutive





02 Fréquentation :

A) Fréquentation (passagers)



Janvier : 0

Février : 0

Mars : 0

Avril : 0

Mai : 4

Juin : 7

Juillet : 2

Septembre : 16

Octobre : 9

Novembre : 18

Décembre : 14

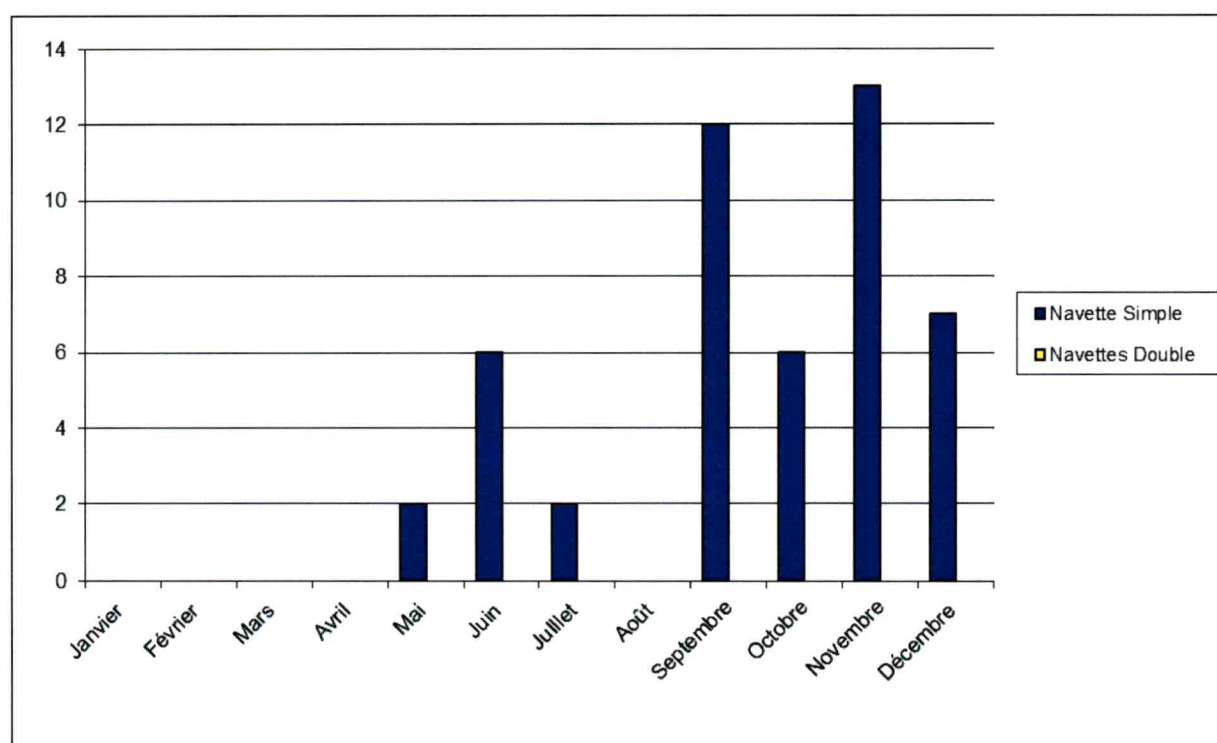
Total annuel : 70 passagers



C) Fréquentation (Navette) :

1) Navette simple (uniquement aller ou retour en charge)

2) Navette Double (Aller en charge et retour en charge)



47 navettes simples

00 navettes doubles (Aucune navette double car il n'y avait qu'un vol aller et retour par jour)

Soit une moyenne de 1.49 personnes par navette



C) Fréquentation par Vols

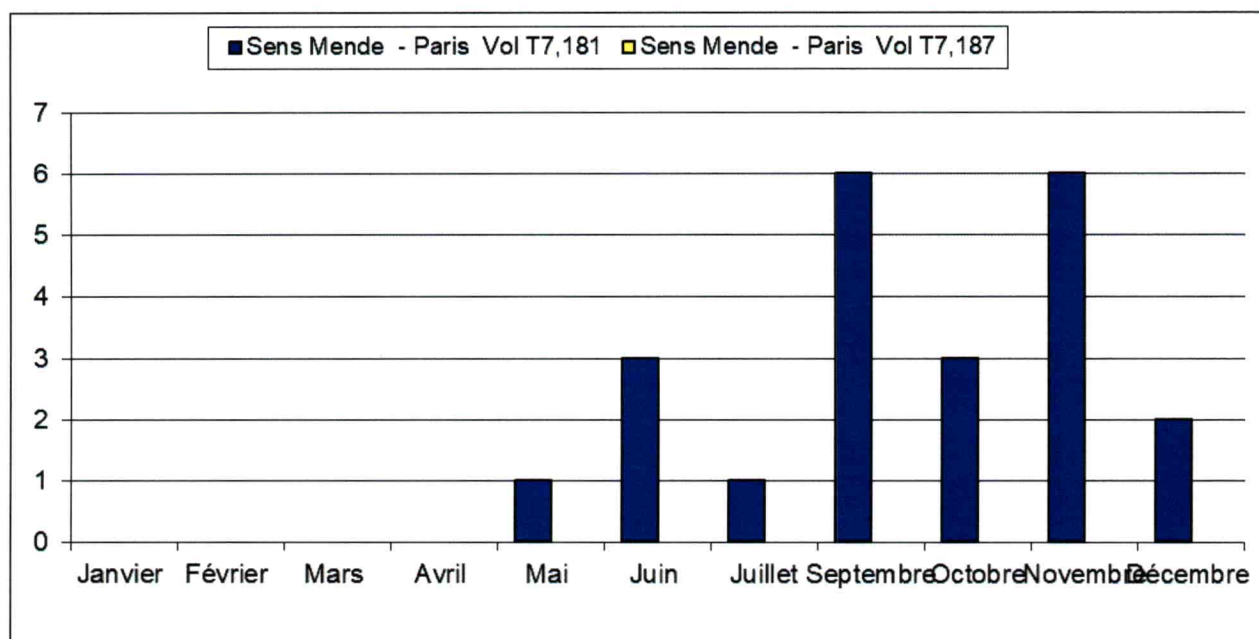
Sens Mende > Loudes > Paris

Matin

Mende 05h00 > Loudes Vol T7 ,181 Départ à 06h50 > Orly 07h55

Après midi

Mende 15h00 > Loudes Vol T7 ,187 Départ à 17h00 > Orly 18h10 Vols Supprimés



Mende 05h00 > Loudes Vol T7 ,181 Départ à 06h50 > Orly 07h55 : 36 Pers

Mende 15h00 > Loudes Vol T7 ,187 Départ à 17h00 > Orly 18h10 :Vols Supprimés

Soit 36 passagers qui ont emprunté la navette dans le sens Mende > Paris



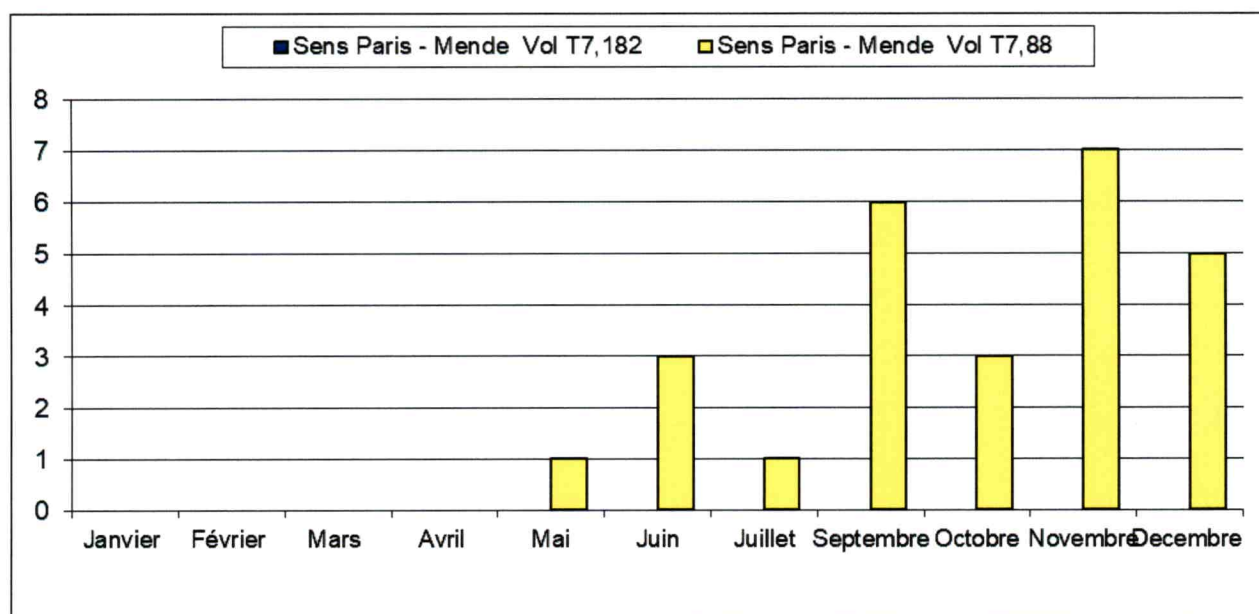
Sens Paris > Loudes > Mende

Matin

Orly Vol T7,182 08h40 > Loudes 09h45 > Mende 11h05 Vols Supprimés

Après midi

Orly Vol T7 ,188 18h50 > Loudes 19h55 > Mende 21h15



Vol Orly Vol T7,182 08h40 > Loudes 09h45 > Mende 11h05: Vols supprimés

Vol Orly Vol T7 ,188 18h50 > Loudes 19h55 > Mende 21h15 : 34 pers

Soit 34 passagers qui ont emprunté la navette dans le sens Paris > Mende

HUGON

Tourisme

www.hugon-tourisme.com



03 Compte d'exploitation en HT : Du 1^{er} Janvier au 31 décembre 2021

Produit	Quantité	Prix unitaire	Total
Kilomètres	9212	0.24	2210.88
Temps de travail effectif	141	18.85	2 657.85
Véhicule	47	45.49	2 138.03
Frais de Structure			910.88
Marge et Aléas			47.92
Total			7 965.56

Navette	Quantité	Prix unitaire	Total
Simple	47	169.48	7 965.56
Double	0	259.94	0
Total			7 965.56



HUGON

Tourisme

www.hugon-tourisme.com



	Recette Perçu par Twin-Jet	Compensation tarifaire Mairie de Mende	Frais d'Exploitation
Janvier	0	0	0
Février	0	0	0
Mars	0	0	0
Avril	0	0	0
Mai	163.64	175.32	338.96
Juin	286.37	730.51	1 016.88
Juillet	81.82	257.14	338.96
Septembre	654.56	1 379.20	2 033.76
Octobre	368.19	648.69	1 016.88
Novembre	736.38	1 297.38	2 033.76
Décembre	572.74	613.62	1 186.36
Total	2 863.70	5 101.86	7 965.56

Signature

**Dominique
LAVAURE**

Signature numérique de
Dominique LAVAURE

Date : 2022.10.15

11:27:58 +02'00'

